

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘MME UNIVERSAL RESIN’

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identification du produit	‘MME Universal Resin’
Autres moyens d’identification	‘Universal Resin’
Utilisation recommandée	Résine de polyuréthane hydrophobe pour des applications d'arrêt d'eau.
Restrictions d'utilisation	Usage professionnel seulement
Identifiant du fournisseur	Multiuréthanes Ltée. 5245 rue Creebank, Mississauga, ON L4W 1N3 (Canada)
Numéro de téléphone d'urgence	1-800-663-6633

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification	Ce matériau est considéré comme dangereux selon la norme de communication des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200). Irritation cutanée - Catégorie 2 Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 Dommages aux yeux / Irritation des yeux - Catégorie 2B Toxicité aiguë par inhalation – Catégorie 4 Sensibilisation respiratoire - Catégorie 1 Toxicité pour un organe cible spécifique (exposition unique) - Catégorie 3 Toxicité pour un organe cible spécifique (exposition répétée) - Catégorie 1
-----------------------	--

Éléments d’étiquetage

Pictogrammes



Mot d’avertissement DANGER

Mentions de danger

Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
Provoque une irritation des yeux.
Nocif en cas d'inhalation.
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut irriter les voies respiratoires.
Provoque des dommages aux organes (système respiratoire) en cas d'exposition prolongée ou répétée.

Conseils de prudence

Prévention

Obtenez des instructions spéciales avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Porter un équipement de protection approprié.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘MME UNIVERSAL RESIN’

Évitez de respirer les fumées/brouillards/vapeurs.
Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.
Se laver soigneusement les mains après manipulation.

Réponse

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, consulter un médecin.
EN CAS D'INHALATION : Si la respiration est difficile, transporter la personne à l'air frais et la garder au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. Consulter un médecin.

Stockage

Garder le conteneur hermétiquement fermé et scellé jusqu'à ce qu'il soit prêt à être utilisé. Conserver dans le conteneur d'origine, à l'abri des températures élevées. Garder à l'écart des matériaux incompatibles.

Disposition

Éliminer le matériau conformément à toutes les lois et réglementations fédérales, provinciales et locales applicables. Les réglementations peuvent varier d'un endroit à l'autre. La caractérisation des déchets et le respect des lois applicables sont la seule responsabilité du générateur de déchets.

Autres dangers

4 % du mélange est constitué d'ingrédients de toxicité aiguë inconnue (orale/inhalation). 35 % du mélange est constitué d'ingrédients de toxicité aiguë inconnue (dermale).

SECTION 3. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange

<u>Nom chimique</u>	<u>Numéro de CAS</u>	<u>Concentration</u>	<u>Noms communs / synonymes</u>	<u>Autres identificateurs</u>
Diisocyanate de diphénylméthane polymérique	9016-87-9	15 – 40 %	Non disponible	Non disponible
44'-Diisocyanate de diphénylméthane	101-68-8	15 – 40 %	Non disponible	Non disponible
24'-Diisocyanate de diphénylméthane	25686-28-6	1 – 5 %	Non disponible	Non disponible
22'-Diisocyanate de diphénylméthane	26447-40-5	0,1 – 1 %	Non disponible	Non disponible

Notes

Le reste des ingrédients n'est pas classé comme dangereux ou est en dessous de la limite de concentration pour être classé comme dangereux selon les critères de la norme fédérale OSHA de communication des dangers 29CFR 1910.1200 et HPR WHMIS 2015.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Inhalation

Amener la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position confortable pour respirer. Si elle ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. L'oxygène ne doit être administré que par du personnel qualifié. Consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin en

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘MME UNIVERSAL RESIN’

cas d'irritation ou de douleur.

Contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Assurer un rinçage adéquat en séparant les paupières avec les doigts. Consulter un médecin.
Ingestion	Ne pas provoquer de vomissements. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau à condition que la personne soit consciente. Suivre avec beaucoup d'eau. Ne jamais donner de liquide à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Principaux symptômes et effets (aigus ou retardés)	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Provoque une irritation des yeux. Nocif en cas d'inhalation. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Provoque des dommages aux organes (système respiratoire) en cas d'exposition prolongée ou répétée.
Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial	Traiter de manière symptomatique. En cas d'exposition ou de préoccupation, consulter un médecin.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyens d'extinction	<u>Moyens d'extinction appropriés</u> Mousse extinctrice, dioxyde de carbone, brouillard d'eau. Utiliser des produits chimiques secs ou de la mousse pour les grands incendies. Pour les petits incendies, utiliser du dioxyde de carbone, des produits chimiques secs ou un pulvérisateur d'eau. L'eau peut être utilisée pour refroidir les conteneurs exposés au feu. <u>Moyens d'extinction inappropriés</u> Ne pas utiliser un jet d'eau comme extincteur, ce qui propagerait le feu.
Dangers spécifiques du produit	Les produits de combustion dangereux peuvent inclure les substances suivantes : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, substances irritantes ou toxiques.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Utiliser un pulvérisateur d'eau ou un brouillard pour refroidir les conteneurs exposés. Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome avec demande en pression MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement de protection complet. Évacuer tout le personnel non urgent de la zone. Des substances irritantes, y compris du dioxyde de carbone, peuvent être libérées lors d'un incendie. En outre, porter un équipement de protection approprié selon les conditions.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence	Aucune action ne doit être entreprise en impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Évacuer les zones environnantes. Éloigner les personnes inutiles et non protégées de la zone de déversement. Ne pas toucher ou marcher dans le matériau renversé. Ne pas respirer les fumées/brouillards/vapeurs. Minimiser le contact avec la peau ou les yeux. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle approprié.
---	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘MME UNIVERSAL RESIN’

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les espaces confinés. Contenir et collecter le déversement avec un matériau absorbant non combustible (par exemple, sable, terre, vermiculite ou terre de diatomées) et placer dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales. Éliminer par un prestataire de services d'élimination des déchets agréé. Le matériau absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit renversé.

Procédures de notification

Non disponible

Précautions environnementales

Arrêter le déversement si cela peut être fait en toute sécurité. Empêcher le matériau renversé d'entrer dans les égouts, les drains pluviaux, les autres systèmes de drainage non autorisés et les cours d'eau naturels. Si un déversement se produit sur l'eau, notifier les autorités compétentes.

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Porter un équipement de protection individuelle approprié (se référer à la section 8). Assurer une ventilation adéquate dans les zones de processus pour empêcher la formation de vapeur. Ne pas respirer la poussière/fumée/gaz/brouillard/vapeurs/spray. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation. Se laver les mains et les autres zones exposées avec du savon doux et de l'eau avant de manger, de boire, de fumer et de quitter le travail. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés à sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Conditions de sûreté en matière de stockage (y compris les incompatibilités)

Conserver dans le conteneur d'origine, à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec et bien ventilé, à l'abri de la lumière directe du soleil et des matériaux incompatibles (agents oxydants forts). Garder le conteneur hermétiquement fermé et scellé jusqu'à ce qu'il soit prêt à être utilisé.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle – Limites d'exposition professionnelle

Nom chimique	Type	Valeurs limites d'exposition	Source
Diisocyanate de diphenylméthane polymérique	VLEP	0,005 ppm 0,07 mg/m ³	AB (CA)
44'-Méthylènediphényl diisocyanate	VLEP	0,005 ppm 0,05 mg/m ³	AB (CA)
44'-Méthylènediphényl diisocyanate	VLEP	0,005 ppm	CB, MB, TNO, NE, NU, ON, IPE, SK (CA)
44'-Méthylènediphényl diisocyanate	VLEP	0,005 ppm 0,051 mg/m ³	NB (CA)
44'-Méthylènediphényl diisocyanate	VLCE	0,01 ppm	CB (CA)
44'-Méthylènediphényl diisocyanate	VLCE	0,02 ppm 0,2 mg/m ³	TNO, NU, YK (CA) OSHA PEL (EU)
44'-Méthylènediphényl diisocyanate	VLCE	0,02 ppm	ON (CA)
44'-Méthylènediphényl diisocyanate	VLST	0,015 ppm	TNO, NU, SK (CA)
44'-Méthylènediphényl diisocyanate	VLTE	0,005 ppm 0,051 mg/m ³	QC (CA)

Contrôles d'ingénierie appropriés

Les taux de ventilation doivent être adaptés aux conditions. Utiliser des enceintes de processus, une ventilation locale par aspiration ou d'autres

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘MME UNIVERSAL RESIN’

contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en dessous des limites recommandées ou statutaires, si applicables. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les niveaux de contaminants en suspension dans l'air à un niveau acceptable. Les concentrations doivent être surveillées pour les substances dangereuses sur le lieu de travail selon des méthodes de test reconnues. Le mode, la méthode, le type et la fréquence des tests et mesures des facteurs nuisibles dans l'environnement de travail doivent répondre aux exigences des lois locales/régionales/nationales.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée doivent être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux éclaboussures de liquide, brouillards, gaz ou poussières. Si le contact est possible, la protection suivante doit être portée à moins que l'évaluation indique un degré de protection plus élevé : des lunettes de protection contre les éclaboussures chimiques.

Protection de la peau

Si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire, des gants imperméables résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée doivent toujours être portés lors de la manipulation de produits chimiques. En tenant compte des paramètres spécifiés par le fabricant des gants, vérifier que les gants conservent leurs propriétés protectrices pendant l'utilisation. Il convient de noter que le temps de percée de tout matériau de gant peut différer d'un fabricant à l'autre. Dans le cas de mélanges composés de plusieurs substances, le temps de protection des gants ne peut pas être estimé avec précision. L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être choisi en fonction de la tâche à accomplir et des risques encourus et approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit. Des chaussures appropriées et des mesures de protection supplémentaires de la peau doivent être choisies en fonction de la tâche à accomplir et des risques encourus et approuvées par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire

En fonction du danger et du potentiel d'exposition, choisir un respirateur qui répond à la norme ou à la certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés conformément à un programme de protection respiratoire pour garantir un ajustement correct, une formation et d'autres utilisations essentielles.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer, d'utiliser les toilettes et à la fin de la période de travail. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour enlever les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que des stations de lavage oculaire et des douches de sécurité sont à proximité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Liquide brun à brun clair
Odeur	Légèrement moisi

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘MME UNIVERSAL RESIN’

Seuil olfactif	Non disponible
pH	Non disponible
Point de fusion et point de congélation	Non disponible
Point initial d'ébullition initial et domaine d'ébullition	Non disponible
Point d'éclair	93,3°C (>199,9°F) (méthode à coupe fermée)
Taux d'évaporation (BuAe = 1)	Non disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Non applicable
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Non disponible
Tension de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur (air = 1)	Non disponible
Densité relative (eau = 1)	1,122 – 1,130
Solubilité dans l'eau	Non disponible
Solubilité dans d'autres liquides	Non disponible
Coefficient de partage, n-octanol / eau (logKow)	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	Non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Aucune réaction n'est attendue dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).
Risque de réactions dangereuses	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, des réactions dangereuses ne se produiront pas.
Conditions à éviter	Éviter une chaleur extrême.
Matériaux incompatibles	Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Par la chaleur et le feu : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, substances irritantes ou toxiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘MME UNIVERSAL RESIN’

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Données toxicologiques

<u>Nom chimique</u>	<u>CL50</u>	<u>DL50</u>
Diisocyanate de diphenylméthane polymérique	Inhalation, rat : 490 mg/m ³ 4h	Oral, rat : 49 g/kg Dermique, lapin : >9.4 g/kg
44'-Diisocyanate de diphenylméthane	Inhalation, rat : 369 mg/m ³ 4h	Oral, rat : 31600 mg/kg

Toxicité aiguë	Nocif en cas d'inhalation.
Corrosion/Irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation respiratoires ou cutanée	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
Lésions oculaires graves / Irritation oculaire	Provoque une irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expositions répétées)	Provoque des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.
Toxicité pour la reproduction	Ne répond pas aux critères de classification.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Ne répond pas aux critères de classification.
Danger d'aspiration	Ne répond pas aux critères de classification.
Information sur les voies d'exposition probables	<u>Inhalation</u> Oui <u>Contact avec la peau</u> Oui <u>Contact avec les yeux</u> Oui <u>Ingestion</u> Oui
Signes et symptômes d'exposition	<u>Inhalation</u> Nocif en cas d'inhalation. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Provoque des dommages aux organes (système respiratoire) en cas d'exposition prolongée ou répétée. <u>Contact avec la peau</u> Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une réaction allergique. <u>Contact avec les yeux</u> Provoque une irritation grave des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘MME UNIVERSAL RESIN’

Ingestion

Aucun effet significatif connu ou danger critique.

Effets chroniques potentiels sur la santé Provoque des dommages aux organes (système respiratoire) en cas d'exposition prolongée ou répétée.

Cancérogénicité Ne répond pas aux critères de classification.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité Ce produit ne contient aucun ingrédient avec des données d'écotoxicité.

Persistance et dégradation Aucune donnée disponible.

Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs Aucune donnée disponible.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination Les générateurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique mis au rebut est classé comme déchet dangereux. L'élimination de ce produit, des solutions et des sous-produits doit être conforme à la législation sur la protection de l'environnement et les exigences des autorités locales régionales.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Nom technique (pour l'entrée N.S.A.)	Classe de danger relative au transport	Groupe d'emballage
TMD	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
49 CFR/DOT	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
IMDG	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
OACI/IATA	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

Numéro de classement tarifaire 3909.50.5000

Précautions spéciales Pour le transport à l'intérieur des locaux de l'utilisateur, toujours transporter dans des conteneurs fermés, en position verticale et sécurisée. S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement.

Dangers environnementaux Se référer à la section 12.

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/73 et du Recueil IBC Non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘MME UNIVERSAL RESIN’

SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Informations canadiennes	<p><u>Inventaire du Canada (LIS/LES)</u> Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique des règlements NSN en vertu de la LCPE 1999.</p> <p><u>INRP</u> Diisocyanate de diphenylméthane polymérique et 44'-Méthylènediphényl diisocyanate sont répertoriés dans la Partie 1 en tant que substance du groupe A.</p>
Informations américaines	<p><u>Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)</u> Tous les composants sont inscrits ou exemptés.</p> <p><u>Section 302 de la SARA, Substance extrêmement dangereuse</u> Aucun des composants n'est répertorié.</p> <p><u>Section 311/312 de la SARA</u> Toxicité aiguë Corrosion ou irritation cutanée Sensibilisation respiratoire ou cutanée Dommages graves aux yeux ou irritation des yeux Toxicité pour un organe cible spécifique (exposition unique ou répétée)</p> <p><u>Section 313 de la SARA, Inventaire des rejets toxiques</u> Diisocyanate de diphenylméthane polymérique et 44'-Méthylènediphényl diisocyanate sont répertoriés.</p> <p><u>CERCLA RQ</u> 44'-Méthylènediphényl diisocyanate – 5000 lb RQ final; 2270 kg RQ final</p> <p><u>Réglementations des États (MA PA)</u> Aucun des composants n'est répertorié.</p> <p><u>Réglementations des États (NY)</u> Diisocyanate de diphenylméthane polymérique et 44'-Méthylènediphényl diisocyanate sont répertoriés.</p> <p><u>Réglementation de l'État (Proposition 65 de la Californie)</u> Non répertorié</p>
Informations internationales	Non disponible

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de la dernière révision	4 juillet 2024
Avertissement	Les informations fournies dans ce document sont correctes au meilleur de notre connaissance, informations et croyances à la date de sa publication. Ces informations sont offertes uniquement à titre de considération par l'utilisateur, sous réserve de leur propre enquête sur la conformité aux réglementations applicables, y compris l'utilisation sûre du produit dans toutes les conditions prévisibles. Ces informations sont conçues uniquement comme un guide général et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Ces informations se rapportent uniquement au matériau spécifique désigné. Sauf spécifié ci-dessus, elles

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘MME UNIVERSAL RESIN’

peuvent ne pas être valables pour un tel matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus.

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ